

Michel Barnier

Membre de la Commission européenne chargé du Marché intérieur
et des services

La Directive "Services" – la situation aujourd'hui et les prochaines étapes

Parlement européen: réunion interparlementaire de commissions
avec les parlements nationaux: "Bon fonctionnement du marché
intérieur des services: situation actuelle et défis à relever"

Bruxelles, le 27 avril 2010

Je me réjouis de participer aujourd'hui à cette discussion ouverte et constructive sur l'état de la transposition de la directive "services".

Au moment où le **Traité de Lisbonne** vous confère une importance renforcée, c'est un grand plaisir de pouvoir m'adresser à la fois aux représentants de deux acteurs-clé dans la mise en œuvre des politiques communautaires en général, et de la directive "services" en particulier:

- le **Parlement européen**, et notamment la Commission IMCO, qui a joué un rôle fondamental non-seulement lors des négociations sur la directive – *n'oublions pas que c'est le large consensus dégagé par le PE et notamment son rapporteur Evelynne Gebhardt, qui a rendu possible son adoption en fin 2006* - mais aussi tout au long de la période de transposition, pendant laquelle il a suivi étroitement les travaux des Etats membres.

- et les **Parlements nationaux**, qui sont évidemment un acteur décisif dans l'élaboration et l'adoption des actes de transposition, et auxquels revient la responsabilité (principale) d'examiner le travail réalisé par les gouvernements.

Je voudrais remercier la Commission IMCO, en particulier son Président Malcolm Harbour, d'avoir pris l'initiative de cette réunion.

Je suis convaincu que le **dialogue entre les institutions communautaires** et les Parlements nationaux est indispensable pour faire en sorte que l'action communautaire apporte une réelle valeur ajoutée. *Ecouter davantage l'opinion des Parlements, c'est écouter davantage l'opinion des citoyens européens.*

Ce dialogue est essentiel pour **fournir à la Commission une vision plus claire des besoins et questions identifiés sur le terrain** – et de voir où nous pourrions apporter notre aide et notre soutien. Comme je l'ai dit à l'occasion de mon audition le 13 janvier, il doit avoir pour effet de **mettre les citoyens –les hommes et les femmes– au cœur du marché intérieur.**

I- Pourquoi cette directive est-elle importante?

Avant de vous dire un mot d'où nous sommes dans la transposition, je voudrais partager avec vous **deux réflexions sur ce qu'est la directive service.**

UN, d'abord ne nous trompons pas, transposer la directive "services" c'est un enjeu majeur.

Le marché intérieur est le meilleur atout de l'Union européenne pour **sortir notre économie de la crise**, et la directive "services" est l'un des principaux instruments pour **renouer avec la croissance et la création d'emplois.**

Comme je l'ai déjà indiqué, y compris au sein de cette enceinte, **une de mes priorités comme Commissaire au marché intérieur sera de s'assurer de la mise en œuvre complète de la directive "services"**, et j'y consacrerai toutes les ressources nécessaires.

L'enjeu est de taille car les bénéfices d'une transposition complète seront concrets et tangibles – nous le savons tous. Il s'agit de permettre enfin aux principaux acteurs du marché intérieur –à nos citoyens et à nos PME - de pleinement profiter de leurs droits dans le marché intérieur.

En termes économiques, des études montrent que **les gains pourraient se situer entre 60 et 140 milliards d'euros**, soit une croissance du PIB pouvant atteindre 1,5 %, (d'après des estimations prudentes).

DEUX, en même temps, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une "directive pas comme les autres".

Sa mise en œuvre est un processus complexe, constituant **un défi sans précédent pour les Etats membres**. Le débat aujourd'hui l'a encore confirmé.

Au-delà du travail législatif, exigeant un **passage en revue complet et une simplification profonde de la législation nationale**, la directive demande aussi la **mise en place de grands projets opérationnels**, notamment les "guichets uniques" pour l'accomplissement de formalités administratives.

A cause de cette complexité, la Commission a consacré dès le début de la période de mise en œuvre des **ressources considérables afin de fournir de l'assistance technique aux Etats membres** – ce qui est aussi une démarche sans précédent.

II- Où en sommes-nous aujourd'hui?

Après trois années de travail intense, il est légitime de se demander: avons-nous tenu nos promesses et engagements?

Vous le savez, le **déla i de transposition de la directive était le 28 décembre 2009**. Aujourd'hui, environ quatre mois après l'expiration du délai, il m'apparaît propice de dresser un bilan -ouvert et critique- de la situation.

Tout d'abord, je souhaiterais exprimer ma satisfaction quant à la **coopération étroite et constructive entre la Commission et les Etats membres** – et entre les Etats membres eux-mêmes - qui a marqué le processus de transposition.

Je suis aussi heureux de voir que **la directive "services" crée un véritable "effet marché intérieur"**, notamment au niveau des administrations nationales. Peut-être précisément parce qu'elle oblige tous les acteurs responsables de l'élaboration et de l'application de règles à réaliser un examen de leurs exigences dans un esprit de "marché commun".

Je suis convaincu que cette nouvelle manière de travailler ensemble, en s'écoutant les uns les autres et en partageant nos "bonnes pratiques", servira de modèle à d'autres projets futurs.

En effet, il ne fait aucun doute – et c'est un troisième point de satisfaction - que de **nombreux Etats membres ont consacré des efforts considérables pour assurer une mise en œuvre complète et dans les délais**, et que des avancées importantes ont été réalisées.

Malheureusement, ce n'est pas le cas de tous les Etats membres, ce qui est regrettable. Le marché intérieur ne pourra produire des effets tangibles pour nos citoyens que si tous les Etats membres prennent leurs responsabilités.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de regarder plus en détail et plus concrètement, l'état de mise en œuvre en ce qui concerne les **trois grands "chantiers" de la directive**:

- adoption de la législation de mise en œuvre,
- mise en place des "guichets uniques"
- et mise en place de la coopération administrative.

C'est aussi **l'occasion de mesurer ce qu'il reste à faire.**

a. en matière d'adoption de législations et amendement de lois existantes:

Dix-neuf Etats membres ont à ce stade adopté leur **législation horizontale de transposition.**

Dans **quatre autres Etats membres** la **législation horizontale se trouve actuellement sur la table des Parlements.** Il est important que ces cinq Etats membres - ainsi que les deux Etats membres restants qui ne l'ont pas encore commencé- achèvent rapidement cet exercice législatif "élémentaire" – et je compte sur votre appui pour y parvenir.

Il convient aussi de rappeler qu'il est **tout à fait possible de réaliser une transposition correcte sans adopter une loi horizontale** – mais en inscrivant les principes généraux de la directive dans un ensemble de lois sectorielles. Une telle approche -très technique et laborieuse- a été suivie par l'Allemagne et la France.

Mais une chose est claire: **l'adoption d'une législation horizontale est loin d'être suffisante.** La charge de travail est considérablement plus grande, et plus complexe, pour ce qui est de l'adaptation de la législation existante.

Dans une majorité d'Etats membres, des amendements ont déjà été adoptés ou se trouvent sur votre table, en discussion au sein des Parlements. Pour vous donner une idée de l'ampleur des changements dans la législation: **plus de 600 textes législatifs ont à ce jour été modifiés à travers l'UE!**

Pourtant, **bon nombre d'Etats membres ont accumulé un retard important dans la préparation des modifications à des lois spécifiques.**

Aux yeux de la Commission, c'est le principal chantier du processus de mise en œuvre, et plusieurs Etats membres devront encore consacrer des efforts considérables pour rattraper le retard accumulé.

b- S'agissant des "Guichets uniques":

Ceux-ci sont destinés à devenir la **"porte d'entrée" à travers laquelle les entreprises peuvent exercer leurs droits dans chaque pays.** Leur mise en place constitue probablement l'avantage le plus visible et tangible de la directive.

Il est clair que nos citoyens et nos PME jugeront la qualité de la mise en œuvre de la directive "services" sur la base de l'existence et du fonctionnement des guichets uniques dans une large mesure.

Quel est l'état de la situation aujourd'hui ?

Dans la plupart des Etats membres, une base solide pour les guichets uniques a été mise en place. **Une "première génération" de guichets uniques est opérationnelle dans vingt et un Etats membres.**

Ce qui signifie que **six Etats membres n'ont pas encore mis en ligne leur guichet unique**, ou que les fonctionnalités de leurs guichets sont, à ce stade, insuffisantes.

Dans certains Etats membres **les guichets uniques ne sont pas encore "transactionnels"**, c'est-à-dire qu'ils se limitent à la fourniture d'informations et ne permettent pas encore l'accomplissement de procédures – ce qui est insuffisant par rapport à l'obligation contenue dans la directive.

En bref: **les avancées réalisées sont encourageantes**, mais **beaucoup de travail reste à faire** pour améliorer et développer les "guichets uniques".

c- Enfin, en matière de coopération administrative...

D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne le **développement d'un réseau de coopération administrative** entre les autorités compétentes des Etats membres.

Pour faciliter cette coopération, la Commission a mis en place ensemble avec les Etats membres le "**système électronique pour le marché intérieur**" –l'IMI– qui permet une communication rapide et multilingue.

Un nombre impressionnant d'autorités compétentes de tous les Etats membres – **environ 4500 autorités au total- sont maintenant enregistrées dans ce système**. Au cours de l'année 2009, plus de 1300 échanges d'information ont déjà eu lieu entre ces autorités afin de tester le système.

Cela donne une idée de l'**énorme potentiel de la coopération administrative** et du système IMI, qui pourrait se développer en tant que véritable "Facebook" du marché intérieur.

Nous devons désormais poursuivre nos efforts pour assurer une bonne utilisation du système IMI et pour faire en sorte que nos autorités comprennent leurs obligations et les mettent en œuvre au jour le jour.

Conclusion

La directive "services" nous offre une opportunité extraordinaire de faire **un pas décisif vers un véritable marché intérieur pour les citoyens**.

Il est clair que nous avons déjà réalisé des progrès significatifs. Mais il est désormais crucial que les **États membres retardataires redoublent d'efforts et déploient toutes les ressources nécessaires** pour finaliser les travaux dans les meilleurs délais.

Les **Parlements nationaux ont un rôle essentiel à jouer**, et je compte sur votre engagement et votre soutien pour mener à bien ces travaux.

De son côté, **la Commission entend prendre ses responsabilités et utiliser les moyens à sa disposition**. Au cours des prochains mois, nous examinerons de près l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre dans tous les Etats membres. Ce travail a déjà commencé.

Et gardons à l'esprit que **le délai de mise en œuvre de la directive ne constitue pas la fin de l'histoire** - loin de là. Les "guichets uniques" resteront importants à long terme. Nous devons continuer à les développer dans l'avenir, en particulier sur la base des progrès technologiques réalisés. Nous devons aussi poursuivre le développement du réseau IMI et assurer une formation adéquate de nos autorités.

Je veux aussi vous assurer de **mon entière disponibilité** pour vous apporter mon soutien et mon aide à vos travaux. J'ai par ailleurs déjà indiqué lors de mon audition que je serai **présent dans chacun de vos pays**, notamment par des visites et des contacts étroits avec les parlements nationaux, pour que la directive "services" soit un succès.